

Succession par apport à un legs

Par babar19, le 24/03/2015 à 08:25

bonjour ma tante veut me laisser sa maison sous forme de legs mais elle met une close que je nepeut pas vendre la maison avant 10 ans .Je devrais payer les frais de succession à sa mort et frais de notaire comme prévu avec elle.Est ce légal de mettre une close si je décide de vendre avant 10ans comment faire .Il peut y avoir divers problemes qui me pousse à vendre .merci